



METPARK

Place à la mobilité



PREFECTURE
DE LA GIRONDE

14 OCT. 2021

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 28 septembre 2021 (convocation du 15 septembre 2021)**

Aujourd'hui vingt huit septembre deux mille vingt et un à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Olivier ESCOTS, M. Nicolas FLORIAN, M. Stéphane MARI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Gérard CHAUSSET à Mme Brigitte TERRAZA, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Béatrice de FRANÇOIS.

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/05/11P

**MISE EN CONCURRENCE POUR L'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC – PARKING GRANDS HOMMES**

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

Afin de maintenir le développement d'activités complémentaires offrant des services aux clients des parcs de stationnement, tels que le nettoyage de véhicules, il apparaît souhaitable de lancer une mise en concurrence sur le parking des Grands Hommes afin de sélectionner un prestataire.

Au-delà de l'attrait que représentent ces services auprès des usagers des parkings ce dispositif permettra à METPARK de percevoir des redevances d'occupation du domaine public complémentaires aux recettes habituelles.

La durée de l'autorisation d'occupation du domaine public est fixée à 12 mois renouvelables 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Date de début des prestations : fin 2021.

Critères de sélection des offres :

- prix de la prestation : coefficient : 40 %
- valeur technique : coefficient : 60 %

Aussi, vous-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser M. le directeur général de METPARK à engager la consultation et à signer la convention d'occupation du domaine public avec le candidat qui aura proposé l'offre la mieux disante,
- autoriser M. le directeur général de METPARK à effectuer tous actes nécessaires pour l'exécution de la convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 28 septembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Christophe DUPRAT